



Service des personnels  
enseignants 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par :

Sophie GELY  
04 67 91 52 70

Marie CHABBAL  
04 67 91 52 82

Courriel: [mouvement2021dsden34@ac-montpellier.fr](mailto:mouvement2021dsden34@ac-montpellier.fr)

31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2

Montpellier, le 29 Mars 2021

L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'Education nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les personnels  
enseignants du premier degré

s/c de Mesdames les inspectrices et  
Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation Nationale

**Objet : Mouvement départemental des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré - Rentrée scolaire 2021.**

**Ref : Lignes directrices de gestion académiques soumises aux CTA des 29/01/2021 et 08/02/2021**

En complément du guide de la mobilité de l'Hérault consultable sur le site accolad (rubrique mobilité/mouvement du 1<sup>er</sup> degré) et sur le site de la DSDEN et des lignes directrices de gestion académiques consultables sur le site accolad (rubrique mobilité) et dont il est vivement conseillé de prendre connaissance en amont de la formulation des vœux, la présente note précise les modalités techniques et le calendrier du mouvement des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

## I – MODALITES D'ORGANISATION DU MOUVEMENT

Le mouvement départemental est organisé en **une seule phase** dite « informatisée » au cours de laquelle les enseignants saisissent leurs vœux sur le serveur SIAM 1 via I-Prof.

### 1 Le calendrier.

#### La saisie des vœux

Les demandes, à titre facultatif ou obligatoire, doivent être saisies sur **SIAM 1**.

**Du 6 au 15 avril 2021 minuit**

**Via le lien : [https://si2d.ac-montpellier.fr/login/ct\\_logon\\_mixte.jsp](https://si2d.ac-montpellier.fr/login/ct_logon_mixte.jsp)**

Durant la période d'ouverture du serveur, il est possible de modifier ou d'annuler la saisie. **Après la fermeture du serveur, aucune modification (ajouts, changements d'ordre des vœux ou suppression d'un vœu) ne sera acceptée.**

**Signalé : pour l'enseignant ayant sollicité une permutation** : le service SIAM 1 est accessible **uniquement** à partir de l'application i-prof du département dans lequel il est affecté(e) en 2020-2021.

*Exemple : un enseignant en poste dans le département du Gard et muté dans le département de l'Hérault doit se connecter au serveur du département du Gard pour saisir ses vœux dans l'Hérault. Il sera redirigé de façon automatique et transparente sur le service SIAM 1 du département d'accueil, avec comme indication le libellé du département obtenu par permutation qui s'affiche.*

## 2 La communication des résultats.

Les décisions d'affectation sont arrêtées par le directeur académique et publiées sur SIAM 1. Le jour des résultats d'affectation, des données individuelles seront diffusées aux agents qui leur permettront de pouvoir mieux situer leur candidature parmi les autres telles que présentées dans les lignes directrices de gestion académiques.

## II – INFORMATION ET CONSEILS

Une consultation des différents documents précités est possible sur :

- le site de la DSDEN de l'Hérault :

<https://www.ac-montpellier.fr/dsden34/cid157259/enseignants-entrant-dans-le-departement-de-l-herault.html>

- le site accolad à l'adresse suivante :

<https://accolad.ac-montpellier.fr>

L'information et l'accueil des personnels sont assurés par le SPE 1<sup>er</sup> degré dans le cadre des opérations de mouvement par un accueil physique uniquement avec prise de rendez-vous ou par messagerie électronique de préférence : [mouvement2021dsden34@ac-montpellier.fr](mailto:mouvement2021dsden34@ac-montpellier.fr)

Pendant la période d'ouverture du serveur, une cellule d'accueil téléphonique est mise en place du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au numéro 04.48.18.55.14

**Signalé** : en cas de problème technique (connexion, identifiant refusé ou autre), vous devez effectuer une demande d'assistance. A cette fin, vous disposez de :

- un portail accessible à l'adresse suivante via vos identifiants académiques : <https://asap.ac-montpellier.fr>  
L'interface vous guidera dans la saisie de vos demandes.
- un numéro de téléphone : **04 67 91 48 00**

### III – CALENDRIER DES OPERATIONS

Mouvement départemental	
Enregistrement des demandes de mutation (SIAM 1)	Du 06 avril (12h) au 15 avril 2021 (minuit)
<p><b>Les accusés de réception (AR)</b> seront disponibles dans MVT1D Ils vous permettront de consulter votre <u>barème validé</u> par le SPE.</p> <p>A noter : le service SIAM 1 est accessible <b>uniquement</b> à partir de l'application i-prof du département où vous étiez affecté(e) en 2020/2021.</p> <p><b>Signalé pour les enseignants ayant sollicité une permutation</b> : les enseignants issus du mouvement interdépartemental devront impérativement réinitialiser leur identifiant tout en conservant leur NUMEN comme mot de passe afin de pouvoir accéder à leur AR depuis I-Prof du département de l'Hérault. La procédure pour obtenir son identifiant est disponible via le lien suivant : <a href="http://www.ac-montpellier.fr/cid120725/comment-authentifier-sur-intranet.html">http://www.ac-montpellier.fr/cid120725/comment-authentifier-sur-intranet.html</a></p>	30 avril 2021
Phase d'échange avec l'administration sur le barème : <b>vous pourrez effectuer toute demande de correction de barème</b> . Il conviendra de renvoyer votre accusé de réception portant ces demandes de correction <u>daté et signé</u> au service du personnel uniquement par messagerie électronique ( <a href="mailto:mouvement2021dsden34@ac-montpellier.fr">mouvement2021dsden34@ac-montpellier.fr</a> ). Au-delà de cette date, plus aucune demande de correction de barème ne sera acceptée.	30 avril au 14 mai 2021
Date limite de demande de correction de barème	14 mai 2021
Les barèmes définitifs seront accessibles dans MVT1D	18 mai 2021
Communication des résultats via I-Prof	08 juin 2021
Ajustements de fin d'année	

Vous trouverez dans le guide de la mobilité consultable en ligne sur le site accolad : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/mouvement-et-mobilite/mouvement-enseignants-du-1er-degre/mouvement-departemental-herault> toutes informations utiles à la formulation de vos voeux.

Soyez assurés de l'entièvre disponibilité du Service des Personnels Enseignants de la DSDEN pour vous accompagner dans ce moment important de votre parcours professionnel.



Christophe MAUNY